



Hospitalisation de mon ex mari

Par **Flomaelynejules**, le **12/03/2025** à **21:10**

Dernièrement ma fille été en vacance à mon domicile. Son père a eu un soucis de santé il est hospitalisé pour une durée indéterminée. Mes ex beau parents trois présents on monter la tête à leur fils en lui disant de couper contact avec notre fille. Car mon avocate a fixer la résidence de ma fille temporairement chez moi le temps que son père se remette de ce soucis.

Ont ils le droit de nous empêcher d avoir des nouvelles.

Par **Isadore**, le **13/03/2025** à **07:47**

Bonjour,

[quote]

Car mon avocate a fixer la résidence de ma fille temporairement chez moi le temps que son père se remette de ce soucis.

[/quote]

Un avocat n'a pas le pouvoir de changer la résidence d'un enfant. Seuls les parents ou le JAF peuvent prendre une telle décision.

[quote]

Ont ils le droit de nous empêcher d avoir des nouvelles.

[/quote]

Votre ancien mari a droit au respect de sa vie privée et il est libre de refuser de vous donner des nouvelles de sa santé. Juridiquement cela ne vous regarde pas et humainement cela se comprend, même s'il est regrettable qu'il ne veuille pas donner quelques nouvelles à sa fille.